

Muriel Bellivier

**AIDE-MÉMOIRE**

# **Droit du travail**

**dans le secteur social  
et médico-social**

**De A à Z**

- Les principales questions qu'un responsable peut se poser
- Les notions clés
- Les textes de lois et la jurisprudence commentés

**DUNOD**

Introduction	1
<b>1</b> Les sources du droit du travail	9
Les sources internationales	10
<i>Les conventions de l'Organisation internationale du travail, 10 • Les règlements et directives de l'Union européenne, 10 • Les traités bilatéraux, 12</i>	
Les sources étatiques	14
<i>Les accords de branche, 15 • Les conventions collectives, 17</i>	
Les sources professionnelles	19
<i>Le règlement intérieur, 19 • Le contrat de travail, 20</i>	
<b>2</b> Abécédaire des relations individuelles de travail	27
Astreintes	28
<i>Qu'est-ce qu'une astreinte ?, 29 • L'employeur peut-il imposer au salarié soumis à astreintes un lieu de résidence donné ?, 31</i>	
Boisson et tabac	35
<i>Boisson, 36 • Tabac, 43</i>	
Clause de mobilité	47
<i>Dans les entreprises de plus de 300 salariés, 49 • Pour les entreprises de moins de 300 salariés, 50</i>	
Droit de retrait	52
<i>Sanctions annulées, 54 • Sanctions entérinées, 56</i>	

Exclusivité (clause)	60
<i>Les conditions de validité de la clause d'exclusivité, 60 • Sur le premier point, il existe une durée maximale légale de travail, 62 • Sur le deuxième point, l'obligation de loyauté s'impose au salarié, 64</i>	
Formation	65
Grave (la faute)	71
Harcèlement moral	80
Inaptitude	86
<i>Quelques définitions, 86 • L'aptitude partielle, 87 • L'inaptitude, 88</i>	
Juridictions en droit du travail	92
<i>Les Prud'hommes, 94 • La procédure de référé, 95 • L'appel, 95 • La cassation, 95</i>	
Licenciement	97
<i>Le licenciement pour motif personnel, 98 • Le licenciement économique, 102 • Les conséquences financières des différents types de licenciement, 107 • Les conséquences d'un non respect de la procédure ou d'un motif non réel et sérieux, 108</i>	
Maladie (arrêt)	110
<i>La nature de l'activité de l'établissement, 113 • Le poste occupé par le salarié et ses qualifications, 114 • La taille de l'établissement, 115 • La durée et la fréquence des absences, 115</i>	
Net	117
Obligation de sécurité et de résultats	123
Prescription	130
<i>La prescription externe, 131 • La prescription interne, 133</i>	
Qualification des directeurs et délégations	137
(Signes d'appartenance) Religieuse	145
<i>Dans l'affaire de la salariée de la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM), 146 • Dans l'affaire de la crèche Baby Loup, 147</i>	
Sanctions disciplinaires	149
Temps de travail	154
<i>Les horaires discontinus, 155 • Les heures supplémentaires : entre droit et obligation, 155 • Les litiges sur la durée de travail et la charge de la preuve, 156 • Le temps de travail des cadres, 158</i>	
Usage	165
<i>L'usage et/ou l'avantage, 166 • Les avantages salariaux, 167</i>	

Vaccination	170
<b>3</b> Le fonctionnement des instances représentatives du personnel	177
Introduction	178
L'architecture de l'expression des salariés dans une organisation	179
<i>La voie hiérarchique, 179 • Le droit d'expression des salariés, 179 • Les instances représentatives du personnel, 180</i>	
Quelques conseils généraux pour un fonctionnement satisfaisant des IRP	181
De A à Z	182
<i>Accès aux documents comptables du CE, 182 • Accord d'entreprise, 185 • Attributions du comité d'entreprise, 188 • Attributions du CHSCT, 189 • Attributions des délégués du personnel (DP) dans les établissements sans CHSCT, 191 • Autorisation de l'inspecteur du travail pour le licenciement d'un salarié protégé, 191 • Avis du CE pour le licenciement d'un salarié protégé, 193 • Base de données économiques et sociales, 194 • Bons de délégation, 196 • Cahier des réclamations dit aussi cahier des DP, 200 • Collaborateurs de l'employeur, 203 • Collège cadre, 204 • Commissions obligatoires du Comité central d'entreprise, 206 • Compensation des frais de déplacement des représentants du personnel, 206 • Compte bancaire, 209 • Confidentialité des informations données par l'employeur ou son représentant au CE, 210 • Consultation des délégués du personnel en cas d'inaptitude, 213 • Consultation du comité d'entreprise, 214 • Crédits d'heures, 218 • Cumul des mandats, 221 • Délégué syndical de l'entreprise, 222 • Délégation unique, 223 • Délit d'entrave, 223 • Déplacements, 226 • Discussions aux réunions du comité d'entreprise, 227 • Documents à fournir aux DP, 227 • Droit d'alerte, 228 • Élections partielles, 230 • Emplacements réservés à l'affichage des communications syndicales, 230 • Formation économique, 231 • Lieu des réunions, 231 • Local des délégués du personnel, 231 • Local du CE, 232 • Mandat et changement de catégorie professionnelle, 234 • Mandat des représentants syndicaux au comité d'entreprise et des délégués syndicaux, 234 • Ordre du jour des réunions du Comité d'entreprise, 235 • Périodicité des réunions, 236 • Personnalité civile du comité d'entreprise, 238 • Première réunion du comité d'entreprise, 239 • Président du comité d'entreprise, 239 • Procès-verbaux du CE, 242 • Protocole pré-électoral, 242 • Prorogation des mandats DP et CE, 244 • Règlement intérieur du comité d'entreprise, 244 • Représentant syndical au CE, 245 • Représentativité, 245 • Réunion extraordinaire des</i>	

*instances, 248 • Salariés protégés, 251 • Secrétaire du CE, 254 •  
Subventions au CE, 254 • Suspension des mandats, 255 • Temps passé en  
réunion, 255 • Visioconférence, 256 • Vote, 257*

*Annexe . Liste des sigles utilisés* 259

*Index* 261